

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2026 – 086

Objet : Réalisation du journal intercommunal édition juin 2026

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire n° 40-CC230426 en date du 23 avril 2026 constatant l'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426, portant délégations d'attributions au Président,

Vu le devis en date du 2 juin 2026 de la société PAGE A PAGE ;

Considérant la nécessité d'informer la population des actions menées par la collectivité avec la distribution d'un journal intercommunal.

DÉCIDONS

ARTICLE 1

D'accepter le devis établi par la société PAGE A PAGE et de signer la proposition financière portant sur la réalisation du journal intercommunal pour un montant de 9 400 euros HT.

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 09 JUIN 2026



Par délégation, Viviane TONDELLIER

**Vice-Présidente en charge de la communication
de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 10 JUIN 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 10 JUIN 2026

Communauté de communes Senlis Sud Oise
Anne Coirier
Senlis

Devis au 2 juin 2026 - montants HT - TVA à 20 %

LE JOURNAL DE LA CCSSO (8 PAGES)

RÉDACTION & RÉALISATION

- Rédaction © CCSSO..... 1 600,00 €
- Création, réalisation 2 400,00 €
- Suivi technique et éditorial..... 1 200,00 €

Total HT 5 200,00 €

DISTRIBUTION

- Distribution en boîte aux lettres de 16 communes : Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Mont-l'Evêque, Montépilloy, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon
- Mise à disposition d'exemplaires dans les mairies des 16 communes
- Livraison de 50 premiers exemplaires au siège de la CCSSO et de 600 exemplaires pour la distribution directe de la commune de Chamant
- Dépôt du reliquat de distribution à la CCSSO
- Suivi de distribution détaillé

Total HT 3 600,00 €

SUIVI DE FABRICATION

- Gestion des plannings
- Contrôles colorimétriques et typographiques
- Bon à tirer
- Organisation et suivi des livraisons
- Contrôles qualité avant livraison

Total HT 600,00 €

PAGE à PAGE

229 rue Solférino - 59000 Lille

06 13 13 17 83 - ilovepageapage@editionspageapage.fr

SAS PAGE à PAGE au capital de 3 000 € - 814 196 556 R.C.S. Lille